

S.A.S. CHRONO CARAIBES



BP 50812  
97333 CAYENNE CEDEX

Contact : Melle JEAN-PIERRE Sylvia

Tel: 06 94 26 51 03

Email : [cc@chronocaraibes.com](mailto:cc@chronocaraibes.com)

# ***CONTRAT D'ABONNEMENT***

## ***ANALYSE DES DONNEES NUMERIQUES DES CARTES CONDUCTEURS ET CHRONOTACHYGRAPHE***

***Transport routier de marchandises  
et voyageurs***

Pièces à Fournir:

- Contrat
- Bon de commande
- Fiche client

# Contrat - Conditions Générales – Conditions particulières

Entre les soussignés

**CHRONO CARAIBES**, Société par Action Simplifiée limitée, au capital de 4000 euros, dont le siège social est BP 50812, 97333 CAYENNE CEDEX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAYENNE sous le numéro Siret : 753 315 746 00010.

Représentée par **Mademoiselle Sylvia JEAN-PIERRE** en sa qualité de gérante,

Ci-après désignée comme le « prestataire »

D'une part,

Et

Société.....,  
Société....., au capital de ....., dont le siège social est situé au ....., immatriculée au R.C.S. de..... sous le n° Siret : .....

Représentée par ....., en sa qualité de gérant.

Ci-après désignée comme le « bénéficiaire ».

D'autre part,

## **ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT**

Les services sont destinés à toutes personnes, entreprises devant effectuer différentes analyses, archivages des données numériques, carte conducteur et « chrono tachygraphe » des véhicules de transports de marchandises de + de 3,5Tonnes de PMA et de voyageurs de + de 9 places.

### LECTURE, ANALYSE, CONSEILS ET ARCHIVAGE DES DONNÉES NUMÉRIQUES

#### **1.1 – Le Bénéficiaire prend à sa charge :**

- l'initiative de proposer la date du rendez-vous
- de remplir son bon de commande avec le choix de sa prestation et de le retourner la veille du jour de la visite (J-1), dont le modèle est ci-joint en Annexe 2
- de s'assurer que la ou les carte(s) conducteur(s) et/ou véhicule(s) muni(s) du chrono tachygraphe soient présents aux jours et heures de la visite,

À ce titre, le Bénéficiaire s'engage à transmettre au Prestataire, la veille du jour de la visite (J-1) par Mail : [cc@chronocaraibes.com](mailto:cc@chronocaraibes.com) la **fiche client** dûment remplie pour le lendemain (J) dont le modèle est ci-joint en Annexe 2.

J = date du déchargement des données numériques

## **1.2 – Engagement à l'inscription**

Seront considérées réellement enregistrer, abonnée ou non, toutes personnes qui nous feront parvenir leur dossier complet signé accompagné des photocopies des documents demandés. À défaut, la demande ne sera pas pris en compte.

## **1.3 – Le Prestataire prend à sa charge :**

- le déchargement des données numériques prélevées sur la(es) carte(s) conducteur(s) et/ou véhicule(s) muni(s) du chrono tachygraphe,
- la commande et la distribution des cartes conducteurs et carte entreprise pour le compte des transporteurs
- la vente de rouleau de papier (imprimante chrono)

Et s'engage :

- à respecter les délais de déchargement, soit au maximum 28 jours pour la carte conducteur et au maximum 90 jours pour le chronotachygraphe,
- à remettre les documents d'analyse et de conseils accompagnés du CD aux clients,

Étant précisé que par mesure de sécurité en terme de délai, les cartes conducteurs seront déchargées tous les 21 jours et tous les 83 jours pour le chronotachygraphe par la société CHRONO CARAIBES

De plus, les travaux effectués : rapports d'infraction, conseils et archivage sur CD devront nécessiter 1 semaine et devront être remis en main propre ou en Recommandé avec Accusé de Réception.

Ces prestations sont intégralement prises à la charge et sous la responsabilité du prestataire.

## **ARTICLE 2 – MODALITÉS DU SERVICE**

### **2.1 – Les prestations de service :**

- ▶ Analyse et archivage des données numériques de la carte conducteur
- ▶ Analyse et archivage données numériques du chrono tachygraphe
- ▶ Archivage des données sur CD
- ▶ Déplacement sur site

### **2.2 – Les prestations annexes :**

- ▶ Commande carte conducteur
- ▶ Commande carte entreprise
- ▶ Rouleau de papier (imprimante chrono)

Tels que définis en annexe 1.

### **2.3 – Les conditions générales de réalisation de la prestation**

La prestation de déchargement des données numériques, carte conducteur et chrono pourra s'effectuer à la convenance du transporteur :

- soit sur site en présence de tous les véhicules concernés et cartes conducteur, au jour et à l'heure fixée par ce dernier.
- soit sur un circuit routier à la demande du gérant qui aura antérieurement informé son chauffeur.

Le prestataire s'engage à exécuter personnellement les prestations de déchargement des données numériques qui lui seront confiées et à informer le bénéficiaire dans le délai d'un mois de l'exécution de cette prestation par un sous-traitant qu'il aura lui-même désigné. Par la même occasion le prestataire s'engage à sécuriser toutes données numériques.

Tout manquement à cette clause sera considéré comme un manquement grave au présent contrat et pourra entraîner sa rupture immédiate, aux torts exclusifs du prestataire.

### **ARTICLE 3 – REMUNERATION**

En contrepartie de l'exécution par le prestataire des services ci-dessus relatés :

Le prestataire percevra directement auprès de la clientèle l'intégralité du prix fixé pour les services fournis, conformément aux articles 2.1, 2.2 et 2.3. et selon le prix fixé dans l'annexe 1

Le prestataire facturera à la signature du contrat au bénéficiaire, les sommes dues au titre de la prestation pour une année.

Le prix des prestations est exprimé en Euros et est mentionné en H.T le taux de la TVA n'étant pas en vigueur.

### **ARTICLE 4 - PAIEMENT ET CONDITIONS DE PAIEMENT**

#### **4-1 Le client devra effectuer le règlement des prestations de la manière suivante :**

- chaque mois en versant un acompte de 40% avant chaque prestation
- et en versant 60% à réception du rapport

et selon les modalités suivantes

soit par chèque, par virement bancaire, ou par prélèvement bancaire à la signature du contrat. La société CHRONO CARAIBES se réserve le droit de suspendre toutes prestations en cas de non-paiement sans délais préalables.

Lors de la signature du contrat avec la société CHRONO CARAIBES, le client devra régler le trimestre en cours.

Le règlement du prix des marchandises livrées est perçu par le prestataire auprès du client lors de la livraison et selon les modalités suivantes :

Lors de la signature du contrat avec la société CHRONO CARAIBES, le client devra spécifier son moyen de règlement, à savoir : chèque ou virement. Le moyen de paiement sera indiqué sur le bon de commande (cf annexe 1).

#### **4-2 Révision du prix du service en cas d'augmentation du carburant**

Le Prestataire sera en droit de réviser son coût de livraison par rapport à l'augmentation du carburant auprès du Bénéficiaire. Cette augmentation sera répercutée aux clients. Le prestataire en informera le bénéficiaire au moins 30 jours avant la mise en application de la nouvelle tarification. Toutefois cette revalorisation ne sera pas appliquée en 2013.

### **4-3 Autonomie du service**

Il est expressément convenu entre les parties que le prestataire assure de manière autonome et indépendante vis-à-vis du bénéficiaire, la prestation de lecture, analyse, conseils et archivage des données numériques, objet de la présente convention et est seul responsable de son activité vis-à-vis de la clientèle auprès de laquelle il perçoit directement le règlement de la dite prestation.

### **ARTICLE 5 - DURÉE DU CONTRAT**

La présente convention est conclue pour la période suivante : ...../...../ 20..... au ...../...../20....., soit pour une période d'un an.

Au terme de cette période, elle se renouvellera par tacite reconduction pour une durée d'une année, à défaut de dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec avis de réception, en respectant un préavis de trois mois avant l'arrivée du terme.

Pendant les 3 premiers mois du contrat l'une ou l'autre des parties, pourra dénoncer le présent contrat, par lettre recommandée avec avis de réception, en respectant un préavis d'un mois avant l'arrivée du terme.

Il est expressément reconnu et accepté par le prestataire, qu'en cas de respect du préavis celui-ci ne bénéficie d'aucun droit à prétendre à une quelconque indemnisation du fait du non-renouvellement du contrat par le bénéficiaire. Dans le cas contraire, le montant de la prestation relative au déchargement du mois en cours sera dû dans l'intégralité.

### **ARTICLE 6 : CLAUSE PÉNALE ET RÉSOLUTOIRE**

**6-1: Le défaut de paiement total ou partiel de la prestation** à sa date d'exigibilité entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable l'allocation au prestataire d'une pénalité de retard.

Cette pénalité est calculée sur l'intégralité des sommes HT restantes dues. Elle court à compter de la date d'échéance du prix de la prestation effectuée jusqu'à son paiement total.

Le taux d'intérêt légal de référence est celui en vigueur au jour de l'utilisation du présent contrat.

**6-2: Si dans les 60 jours suivants la mise en œuvre de l'article « 6-1 »,** le client n'a toujours pas acquitté la somme due au titre des prestations effectuées par la société CHRONO CARAIBES, le service sera résolu de plein droit, sans autre formalité.

En outre, la société CHRONO CARAIBES se réserve le droit de réclamer des dommages et intérêts au client défaillant. L'existence de la présente clause n'interdit pas à la société de renoncer au bénéfice de celle-ci et de demander le paiement du prix. Si les parties ne parviennent pas à régler tous litiges relatifs au présent dossier dans les 30 jours suivant la notification écrite adressée au client concernant ledit litige, ce dernier sera réglé par le tribunal compétent.

### **ARTICLE 7 – VALIDITÉ – MODIFICATION DE L'ACCORD**

L'ensemble des stipulations présentes constitue l'intégralité du contrat entre les parties.

Le cas échéant, des annexes pourront préciser certaines dispositions du contrat.

Ces annexes seront signées par les parties.

Le présent contrat et les annexes pourront être modifiés par voie d'avenant.

## **ARTICLE 8 – RESPONSABILITÉ – GARANTIE**

Chaque partie est responsable vis-à-vis de l'autre partie, de la bonne exécution de ses obligations contractuelles, en application du présent contrat.

Le prestataire est seul responsable et gérant, de l'exécution et des conséquences des prestations non réalisées dans les temps impartis issues de son activité, ainsi que des moyens matériels et humains utilisés, à l'égard des tiers et au regard de la conformité à toute la législation en vigueur.

Le prestataire devra veiller personnellement au respect de la législation relative à son activité.

Le prestataire n'est nullement responsable si le transporteur n'accepte pas de décharger ses données numériques tous les mois pour la carte conducteur et tous les 95 jours pour le chrono tachygraphe. La société avisera par simple courrier que le client ne se conforme au contrat et refuse le déchargement.

Tout contentieux et litige né avec le client seront réglés par CHRONO CARAIBES et notamment en cas d'infractions occasionnées à l'issue d'un oubli de déchargement.

Le prestataire a la responsabilité de décharger les données numériques de ses clients à compter du moment où elles lui sont confiées, à savoir à la signature du contrat et jusqu'à la remise en main propre ou en Recommandé avec Accusé de Réception.

### **8.1 – Déclaration d'indépendance réciproque**

Les parties déclarent et reconnaissent qu'elles sont et demeureront, pendant toute la durée du présent contrat, des partenaires commerciaux indépendants et que ce contrat ne peut conférer à l'une ou l'autre la qualité de mandataire ou de représentant de son co-contractant, chaque partie assurant seule les risques de sa propre exploitation.

### **8.2 – Confidentialité**

Le prestataire s'engage à considérer comme confidentielles toutes les informations qui leur seront communiquées ou récupérées à partir du déchargement numérique du chrono tachygraphe et de la carte conducteur, comme telles dans le cadre de l'exécution du présent contrat et notamment, sans que cette liste soit limitative, se rapportant directement ou indirectement au présent contrat et s'interdisent de les divulguer, sous quelque forme, à quelque titre et à quelque personne que ce soit.

Elles se portent fort, l'une envers l'autre, du respect de cet engagement de confidentialité par les membres de leur personnel concernés.

Tout manquement à cette clause sera considéré comme un manquement grave au présent contrat et pourra entraîner sa rupture immédiate, aux torts exclusifs du prestataire.

Ces engagements, qui demeureront en vigueur pendant toute la durée du présent contrat, se poursuivront, sans limitation de durée après son expiration, pour quelque cause que ce soit, à moins que les informations visées ne soient tombées dans le domaine public.

### **8.3 - Comportement loyal et bonne foi**

Les parties s'engagent à toujours se comporter l'une envers l'autre comme des partenaires loyaux et de bonne foi et notamment à s'informer mutuellement de toute difficulté qu'elles pourraient rencontrer à l'occasion de l'exécution du présent contrat, notamment vis-à-vis de la clientèle.

### **ARTICLE 9 – LITIGES**

Tous les litiges auxquels pourraient donner lieu à l'interprétation ou l'exécution du présent contrat seront réglés à l'amiable.

A défaut, les litiges seront de la compétence exclusive des Tribunaux de commerce.

### **ARTICLE 10 – LISTE DES ANNEXES**

Annexe 1 : Bon de commande

Annexe 2 : Fiche client

Le présent contrat et ses annexes sont établis en doubles exemplaires originaux signés par les parties, un exemplaire étant conservé par chacune d'elles.

Fait à .....

Le .....

Le Bénéficiaire  
Bon pour accord avec mention  
Lu et Approuvé

Le prestataire  
Bon pour accord avec la mention  
Lu et Approuvé

## BON DE COMMANDE (Abonnement)

### RENSEIGNEMENT CLIENT

Matricule :  Mise à Jours le :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Date de naissance :

Code Postal :  Ville :

Tel :  Portable :

E-mail :

### SERVICES

#### PRESTATIONS DE SERVICES

- |   |                          | TARIF<br>Mensuel                                       |
|---|--------------------------|--|
| ► Analyse et archivage données numériques<br>par <u>carte conducteur</u> X..... | <input type="checkbox"/> | - Par Mois <input type="text" value="54,00 €"/>        |
| ► Déchargement simple des données<br>carte conducteur (sans analyse) X.....     | <input type="checkbox"/> | - Par Mois <input type="text" value="12,50 €"/>        |
| ► Analyse et archivage données numériques<br><u>Par camion</u> X.....           | <input type="checkbox"/> | - Par Mois <input type="text" value="55,50 €"/>        |
| ► Déchargement simple données<br>Par camion (sans analyse) X.....               | <input type="checkbox"/> | - Tous les 3 mois <input type="text" value="15,00 €"/> |

- |   |                          |  |
|---|--------------------------|--|
| ▶ Archivage des données sur CD  | <input type="checkbox"/> | - Par Mois <input type="text" value="3,10 €"/>   |
| ▶ Scan de disques   | <input type="checkbox"/> | - Par Disque <input type="text" value="7,00 €"/> |
| ▶ Rapport analyse des disques   | <input type="checkbox"/> | - Par Mois <input type="text" value="80,00 €"/>  |
| ▶ Déplacement sur site dans un rayon de 15 km   | <input type="checkbox"/> | - Par Mois <input type="text" value="30,00 €"/>  |
| ▶ Déplacement sur site dans un rayon de 30 km   | <input type="checkbox"/> | - Par Mois <input type="text" value="35,00 €"/>  |
| ▶ Déplacement sur site dans un rayon de 60 km   | <input type="checkbox"/> | - Par Mois <input type="text" value="40,00 €"/>  |
| ▶ Rappel de la Règlementation sociale Européenne et manipulation du Chronotachygraphe | <input type="checkbox"/> | - Par An <input type="text" value="400,00 €"/>   |
| ▶ Lettre de voiture (carnet de 25)  | <input type="checkbox"/> | - Par An <input type="text" value="8,00 €"/>     |
| ▶ Lettre de voiture (carnet de 50)  | <input type="checkbox"/> | - Par An <input type="text" value="10,80 €"/>    |
| ▶ Rouleaux de papier thermique pour tachygraphes Numériques                           | <input type="checkbox"/> | - Par An <input type="text" value="2,80 €"/>     |
| ▶ Boîte plastique pour disques de tachygraphe   | <input type="checkbox"/> | - Par An <input type="text" value="2,99 €"/>     |

**- Montant Abonnement Fixe :**

 €

### PRESTATIONS ANNEXES

- ▶ Rouleau de papier (imprimante chrono)

**Mode de règlement :**

par chèque

par virement

par prélèvement automatique (conseillé)

*(veuillez nous retourner l'autorisation de prélèvement en annexe svp)*

**- Date et Signature**

**FICHE CLIENT****RENSEIGNEMENT CLIENT**Matricule : Mise à Jours le : Nom : Prénom : Adresse : Date de naissance : Code Postal : Ville : Tel : Portable : E-mail : **RENSEIGNEMENTS DU CONDUCTEUR****Carte**Numéro : Pays : Date de création : Validité Début : Fin : **Permis de conduire**Pays de délivrance : Autorité : Numéro : Date : Département :

## RENSEIGNEMENTS DU VEHICULE

### Informations générales

Immatriculation :

Pays :

Marque :

Modèle :

Mise en circulation :

Numéro de série :

Compteur Km :

- Date et Signature

**AUTORISATION DE PRELEVEMENT** *(joindre un RIB ou un RIP original)***N° NATIONAL EMETTEUR**

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous.

En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur du compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

<b>N° NATIONAL EMETTEUR</b>

NOM ET ADRESSE DU DEBITEUR		NOM ET ADRESSE DU CREANCIER	
Raison sociale : Nom, Prénom : Adresse :  CP :                      Ville :		<b>CHRONO CARAIBES</b>	
COMPTES A DEBITER			
Identifiant National de Compte Bancaire			
Banque	Guichet	N° compte	Clé
Identifiant International de Compte Bancaire			
BIC (Bank Identifier Code)			
IBAN (International Bank Account Number)			
ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE			
Nom et Adresse de votre banque			

Fait à :

Le :

Cachet et Signature :  
(obligatoire)Nom  
.....